

Introduction

CONTEXTE HISTORIQUE

Le bureau d'aide de la ville de Paris. — En France, les bureaux d'aide sociale, héritiers des bureaux de bienfaisance et d'assistance, ont depuis un décret du 29 novembre 1953, le statut d'établissement public communal ou intercommunal chargé de l'aide sociale facultative. Par la loi du 6 janvier 1986, ils ont reçu l'appellation de centre communal d'action sociale. Mais à Paris, l'aide sociale est restée une compétence de l'Administration générale de l'Assistance publique jusqu'à la création d'un bureau d'aide sociale par décret du 29 janvier 1969, modifié en 1977 lors de la mise en place de la Mairie de Paris. Sa transformation en centre communal d'action sociale est intervenue à nouveau par décret du 6 mai 1995.

Les réfugiés du Sud-Est asiatique. — Entre le 10 juillet et le 15 octobre 1979, le Bureau d'aide sociale de la ville de Paris a accueilli 1567 réfugiés du Sud-Est asiatique ou « Boat people », qui avaient fui les régimes de Hanoï et de Pnom Penh. La majorité de ces réfugiés a été hébergée au centre Debrousse (77 rue Vitruve, Paris 20e) ; les autres l'ont été au centre Baudricourt (15 rue Baudricourt, Paris 13e) et au centre Sainte-Périne (11 rue Chardon-Lagache, Paris 16e), avant d'être dirigés vers d'autres centres d'hébergement, d'être parrainés par des familles d'accueil ou encore de trouver des solutions individuelles d'intégration. Les réfugiés étaient pour 78,9 % des Vietnamiens, 12 % des Laotiens, 8,8 % des Cambodgiens, auxquels s'ajoutaient enfin quelques Chinois et Français.

CONTENU

Ces documents ont été versés aux Archives de Paris en décembre 1992 par le Bureau d'aide sociale de la ville de Paris. Totalisant 1,5 ml, ils comprennent un dossier général relatif au suivi de l'opération et surtout de nombreux dossiers individuels. Les dossiers constitués pour chaque famille ou personne isolée reprennent l'état civil des réfugiés mais également leur lieu de provenance, leur profession ou niveau d'études, leur niveau de connaissance du français ainsi que les coordonnées du « répondant » en France, c'est à dire de la famille ou de l'ami susceptible de les héberger, enfin l'identité de la famille restant à faire venir en France.

Aucune élimination n'a été effectuée par les Archives de Paris.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Les documents présentés dans cet inventaire sont des archives publiques telles que les définit l'article 3 de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Au regard des articles 6 et 7 de cette même loi, le délai commun de communication des archives publiques est de 30 ans, porté à 60 ans pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée. C'est ce second délai qui s'applique aux dossiers individuels des réfugiés. La totalité du fonds sera donc librement communicable en 2040 ; avant toutefois, si le lecteur établit et obtient une demande de dérogation aux délais légaux de communication conformément à l'article 8 de ladite loi.

Sources complémentaires

L'accueil des réfugiés a fait l'objet de débats, délibérations et autorisations auprès du Conseil de Paris, consignés dans le *Bulletin municipal officiel* et le *Recueil des actes administratifs*. Les références de ces textes consultables aux Archives de Paris sont les suivantes :

- D.1K3 145** *Recueil des actes administratifs*. Arrêté du 17 août 1979 relatif à l'agrément des centres Debrousse et Baudricourt en vue de l'hébergement des réfugiés du Sud-Est asiatique. 31 août 1979, p 385.
- D. 4K3 101** *Bulletin municipal officiel. Délibérations du Conseil municipal*. Autorisation à M. le Maire de Paris de passer un marché négocié avec la société UTA pour le transport des réfugiés du Sud-Est asiatique recueillis par la Ville de Paris. 13 août 1979 (séance du 9 juillet), p 465.
- D.5K3 40** *Bulletin municipal officiel. Débats du Conseil municipal*.
- Déclaration de M. le Maire de Paris relative aux réfugiés du Sud-Est asiatique. Résolution concernant l'aide à leur apporter. 24 juillet 1979 (séance du 25 juin), p 490 ;
- Communication de M. le Maire de Paris sur la mission humanitaire en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique. 1er août 1979 (séance du 9 juillet), pp. 569-570 ;
- Communication relative à l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique. 19 octobre 1979 (séance du 24 septembre), pp. 665-667.
- D.6K3 32** *Bulletin municipal officiel. Délibérations du Conseil général*. Autorisation à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, de signer deux conventions pour la prise en charge des frais d'hébergement des réfugiés du Sud-Est asiatique dans les centres Debrousse et Baudricourt d'une part, et dans le centre Sainte-Périne d'autre part. 13 décembre 1979 (séance du 19 novembre), p 82.

Il est enfin à noter que les Archives de Paris ont pris précédemment en charge auprès du Bureau d'aide sociale de la ville de Paris, le 22 mars 1992, un versement contenant les dossiers de rapatriés admis au centre Baudricourt au cours des années 1960 et 1970. Ces dossiers, classés dans l'ordre alphabétique et conservés sous les cotes **1478W 39-52**, concernent des rapatriés isolés ou en famille en provenance d'Algérie principalement mais également du Maroc, du Cambodge, du Vietnam, du Laos, de Thaïlande et de Madagascar. Comme pour les réfugiés du Sud-Est asiatique, les dossiers contiennent une fiche familiale de renseignements (surtout pour les rapatriés du Maghreb), une décision d'admission ainsi qu'un engagement du chef de famille à respecter le règlement intérieur, un inventaire des effets prêtés ainsi que de la correspondance.

Sandrine AUFRAY, 27 novembre 2001

- 1523 W 1** Accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique par le Bureau d'aide sociale. – Bilan : rapports statistiques et projets de communication au Conseil de Paris et au conseil d'administration du Bureau d'aide sociale (1979-1980) ; articles de presse (1979-1980). Placement des réfugiés mineurs auprès de familles d'accueil : propositions et listes des parrainages, attestations, notes et correspondance (1979) ; liste des réfugiés mineurs partis en colonie (1979). Réfugiés dirigés vers des foyers de France terre d'asile : états (1980). 1979-1980
- 1523 W 1-5** Dossiers des réfugiés du Sud-Est asiatique isolés ou en famille : fiches d'identification et de renseignements, photocopie des sauf-conduit ou laissez-passer, correspondance (classement par ordre alphabétique). 1979
- 1** Lettres A à H.
 - 2** Lettres I à M.
 - 3** Lettre N
 - 4** Lettres O à To.
 - 5** Lettres Tra à Y.